

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

Convocations adressées le : vendredi 16 février 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 10
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte
PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Corinne CHAILLEUX ; Evelyne DUPUY ; Armelle GALLOT-
LAVALEE ; Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 24/02/07 – OBSERVATOIRE – ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE
TOURAINE A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS ET
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Suite à la création du Syndicat des Mobilités de Touraine, par arrêté préfectoral du 27 novembre 2018, la compétence transport a été transférée de Tours Métropole Val de Loire au Syndicat.

Tours Métropole Val de Loire, auparavant titulaire de la compétence Transport, est déjà signataire de la convention de partenariat.

L'Observatoire Régional des transports (ORT) a vocation à proposer un lieu d'échanges et de partage des connaissances aux acteurs du transport. Il est composé de professionnels, d'élus, ou encore de techniciens du transport.

Ainsi, il convient de désigner le représentant à l'Observatoire Régional des transports (ORT).

Suite au renouvellement de la convention avec l'ORT, il est proposé la désignation de Monsieur Alain BENARD comme représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine à l'Observatoire Régional des transports.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** de désigner Monsieur Alain BENARD, comme représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine à l'Observatoire Régional de la Mobilité.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------